SEIGNOSSE

LA NOUVELLE

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE
MAI - JUIN 2021

06

BUDGET

2021, LE SOCLE DU MANDAT

Plage des Casernes

LES SEIGNOSSAIS

NAISSANCES

09/03/21. . . . Elsa DELAS
12/03/21 . . . . Ella VASSARD JONTE
22/03/21. . . . Énora GRENIER
24/03/21. . . . Tim LABORDE-LAULHÉ
25/03/21. . . . Aaron BUCHETON
25/03/21. . . . Vickie BUCHETON
12/04/21 . . . . Jon BORGHETTI
24/04/21. . . . Luis DEJONGHE MAGNIEZ

MARIAGES

19/04/21 . . . . Samuel BANOS/Audrey HARDY
23/04/21. . . . Maxime LACOUR/Marie PIOGER

DÉCÈS

02/03/21. . . . Raymond BLAYO
02/03/21. . . . Madeleine PEYNACHE
04/03/21. . . . Jean BANCON
08/03/21. . . . Jacques GARBAGE
09/03/21. . . . Marlène REISER
13/04/21 . . . . Maryvonne DUVAL

CETTE PAGE EST LA VÔTRE

VOUS AVEZ LA PAROLE

Par téléphone

Ma déclaration d'impôts doit-elle être remplie en ligne ?

La campagne de déclaration des revenus 2020 a débuté le 8 avril 2021. Le formulaire papier doit être déposé au plus tard le 20 mai 2021, quel que soit le lieu de résidence. Sinon vous avez jusqu'au 1er juin pour faire votre déclaration en ligne sur le site **impots.gouv.fr**. En cas de difficultés, contactez la Direction départementale des finances publiques des Landes au **05 58 46 61 00**.

Accueil

Comment puis-je faire ma procuration pour le prochain scrutin ?

En raison de la crise sanitaire, les élections régionales et départementales, prévues en mars 2021, ont été reportées aux 20 et 27 juin. Deux urnes seront mises à votre disposition dans vos bureaux de vote habituels. Les inscriptions sur les listes électorales sont closes depuis le 14 mai, mais vous pouvez toujours faire une demande de procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer pour le scrutin, sur **www.maprocuration.gouv.fr**.

Devenez acteurs de votre magazine

Seignossais, associations, entreprises, vous pouvez participer à la fabrication de votre magazine en envoyant vos questions, photos et même histoires... Cette première page vous est réservée mais d'autres rubriques sont construites grâce à votre participation. Contactez la mairie au **05 58 49 89 89** ou par mail **lanouvelle@seignosse.fr**

SOMMAIRE

2 VOTRE PAGE
3 ÉDITORIAL
4-5 RETOURS EN IMAGES
VU À SEIGNOSSE
6-7 BRÈVES
8 ACTUALITÉ
3 QUESTIONS SUR LA CHARTE
9-12 DOSSIER
BUDGET 2021, LE SOCLE DU MANDAT
13 ÉCONOMIE
ENTREPRENDRE À SEIGNOSSE
14-15 SERVICE
L'ACTION SOCIALE
AU CŒUR DE LA COMMUNE
16-17 L'ACTU DU **CMJ**
VIE ASSOCIATIVE
18 TRADITION
HONNEUR À QUI TE PLAÎT
19 TRIBUNES
EXPRESSIONS **POLITIQUES**

Cher(e)s Seignossais(es),

L'environnement et notre cadre de vie sont des atouts majeurs de notre commune que nous devons à tout prix défendre et préserver. Pour ce faire, la Municipalité a lancé la rédaction d'une Charte Architecturale, Environnementale et Paysagère dont vous trouverez les premiers éléments dans ce numéro. L'objectif est d'assurer la cohérence de notre développement selon des principes collectivement actés. Ainsi, je vous invite à répondre au questionnaire mis à votre disposition et aux ateliers de concertation qui suivront d'ici l'été.

Cette Nouvelle est également largement consacrée au budget 2021 voté lors du dernier Conseil Municipal. Vous y trouverez les premiers projets financés ainsi que les grandes orientations validées en matière de ressources humaines, le tout sans hausse de la fiscalité locale. Notre volonté est ainsi de poser les jalons d'une collectivité moderne et efficace, tout en préservant une capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements de demain.

Enfin, après une dernière période de confinement, il semblerait que la situation pandémique s'améliore et que les mesures de distanciation en vigueur soient abandonnées progressivement. Au regard de cette reprise et de l'été qui s'annonce, la commune a bien évidemment pris les devants afin de faire face à la fréquentation attendue avec notamment le renforcement des patrouilles de surveillance des plages et des effectifs de notre police municipale. Nous vous invitons cependant à rester prudents et, pour ceux qui le souhaitent, à vous faire vacciner.

Bonne lecture et à très bientôt.

Pierre Pecastaings
Maire de Seignosse

SEIGNOSSE LA NOUVELLE Lettre d'information municipale, éditée par la ville de Seignosse / 1998 Avenue Charles De Gaulle, 40510 Seignosse, Tél : 05 58 49 89 89, mairie@seignosse.fr / Directeur de publication : Pierre Pecastaings / Réalisation - photos : service communication / Rédaction : services municipaux, Becom Different / Dépôt légal à parution / Impression : 4 100 exemplaires papier PEFC - Imprimerie d'Albret / Distribution : Distri-express / ISSN 2679-8956

VU À SEIGNOSSE

1 | LES TRAVAILLEURS DE L'OMBRE AU GRAND JOUR

Le 11 mars, les journalistes de TF1 ont filmé sur la plage des Estagnots les préparatifs d'avant-saison des agents municipaux. Le directeur des services techniques M. Larbaigt leur a expliqué l'ampleur du travail effectué, notamment cette année, du fait des intempéries. Ce sont en l'occurrence des tonnes de sable qui ont été brassées afin de terrasser les entrées de plages, pour accueillir les cabanes, adoucir les pentes et assurer l'entretien des dunes.

1

2 | NI HAINE, NI OUBLI

C'est en comité restreint que le maire Pierre Pecastaings, l'adjointe Martine Bacon Caby et les membres de l'UNC de Seignosse se sont recueillis au monument aux morts le dimanche 25 avril. Ils y ont rendu hommage aux victimes de la déportation lors de la Seconde Guerre Mondiale.

2

3 | TOUS MASQUÉS !

Le 17 mars, les écoles ont réussi l'exploit d'organiser un carnaval respectant les consignes sanitaires. Toutes les classes étaient réunies au stade Gilles Hiriart, où écoliers et professeurs, déguisés, ont défilé en musique. Un très beau moment plein de couleurs et de sourires, rendu possible par une organisation méticuleuse. Bravo pour ce moment qui a marqué les esprits.

3

4 | ENFANTS DE LA BALLE

À l'école des 2 étangs, où les CM2 s'initient à la pratique du tennis, le Tennis Club de Seignosse a organisé le 25 mars une rencontre entre les élèves, leurs professeurs et la professionnelle de tennis Jessika Ponchet. Après quelques échanges impressionnants de rapidité avec l'entraîneur local Maxime, les écoliers ont pu s'entretenir avec l'invitée du jour et finir avec une séance de dédicace.

4

5

6

©SMGBL

7

8

5 | TOUR DU PROPRIÉTAIRE

Le 30 mars, les dirigeants du Golf de Seignosse ont reçu le maire Pierre Pecastaings, des élus et agents de la commune pour faire un état des lieux. Propriétaire de la structure, la commune échange régulièrement avec les dirigeants sur les investissements à venir. Ce fut également l'occasion de prendre la mesure des soucis engendrés par les dernières inondations.

6 | PLUS SÛRE LA PLAGE

Le 24 avril, le Syndicat mixte de gestion des baignades des Landes avait choisi les Estagnots pour le lancement de sa campagne de communication « Vis ta plage » en partenariat avec de nombreux acteurs, collectivités et accompagnée par Eurosima. Elle vise à informer et sensibiliser les usagers aux risques des plages. En présence des maires des communes du littoral dont Pierre Pecastaings, des parrains de l'opération Raphaël Ibanez, Tony Estanguet et Micky Picon, la préfète des Landes Cécile Bigot-Dekeyser a rappelé l'engagement de l'État dans la sécurisation des plages landaises et la prévention des noyades.

7 | L'ESPACE JEUNES EN ACTION

Le 31 mars a eu lieu le tirage de la tombola de l'espace jeunes. Une action qui leur a permis de récolter des fonds pour leurs futurs projets et de faire bénéficier de cadeaux des partenaires les 123 gagnants tirés au sort.

8, 9 | DES RENDEZ-VOUS « PIQUANTS »

La commune, via son CCAS, a mis en place un service d'aide aux personnes en difficulté pour se déplacer à leurs rendez-vous de vaccination. Ainsi, entre mars et avril, des agents de l'EHPAD et de la mairie ont assisté une vingtaine de bénéficiaires pour les accompagner au CERS de Capbreton. Un service aussi utile qu'apprécié !

EN BREF

RTE, où en sommes-nous ?

En Janvier dernier, l'opérateur RTE, responsable de la construction de l'interconnexion France - Espagne, dévoilait le fuseau de moindre impact retenu dans le cadre de la concertation. A la suite de cette annonce, les Maires de Seignosse, Capbreton et Hossegor s'étaient opposés au tracé présenté, celui-ci traversant les zones urbaines des deux dernières communes précitées, et avaient demandé la prolongation de la concertation. Ainsi, de nouvelles propositions ont été rendues publiques comprenant notamment la traversée du massif forestier seignossais. La commune de Seignosse a bien évidemment fait part de sa totale opposition à cette dernière option, et a une nouvelle fois réaffirmé sa préférence pour le tracé empruntant la route départementale entre la plage des Casernes et la commune d'Hossegor. La concertation se poursuit et l'annonce du tracé définitif devrait intervenir courant mai.

Plus d'informations : www.inelfe.eu/fr/projets/golfe-de-gascogne

Plage (de surveillance) étendue

La période de surveillance des plages locales a été étendue pour renforcer la sécurité lors des premières belles journées. Quand la météo sera favorable le week-end, une équipe sera en place l'après-midi pour assurer la surveillance d'une plage. Aussi, en dehors de la période estivale habituelle (du 3 juillet au 29 août, de 11h à 19h) la plupart des plages auront leurs postes de secours occupés de 12h30 à 18h30 :

- Plage du Penon du 29 mai au 26 septembre
- Plage des Estagnots du 19 juin au 12 septembre
- Plage des Bourdaines du 19 juin au 12 septembre

Par ailleurs, en concertation avec Soorts-Hossegor et Capbreton, une patrouille de surveillance a été affectée pour faire de la prévention auprès du public, avant et après la saison estivale. Mais attention, la baignade reste à vos risques et périls quand le drapeau n'est pas hissé !

Des idées pour votre ville ?

Vous avez jusqu'au mois de juin pour vous inscrire et participer à l'élaboration du premier **budget participatif** de la commune !
Sur la plateforme **participez.seignosse.fr**, partagez vos idées pour Seignosse et notez les projets de vos concitoyens.

ACCÉDEZ À LA PLATEFORME EN SCANNANT LE QR CODE

Les Halles à la carte

Trois nouveaux commerces de bouche vont prendre place aux halles du Penon. Déjà présent, **Vegetal Yogurt** enrichit sa carte de desserts glacés et créations fruitées d'une offre de produits frais salés, et de brunchs le dimanche. Spécialisée dans la cuisine argentine, **la Boca** vous fera découvrir ses empanadas maison. Exotisme toujours, avec la cuisine « surf » du **Kafe Zen** et ses poke bowls, bagels, burritos, banana bred... Avec les plats « bistronomiques » de **L'endroit** et les rafraîchissements proposés par la brasserie **La Séquère**, les halles du Penon sont une étape inévitable pour les gourmands, les week-ends dès le mois de mai et tous les jours en été.

Faire de la place

Vétustes et inoccupés, les locaux accueillant autrefois la bibliothèque d'été au Forum, à l'entrée de la plage du Penon, ont été détruits. De même, la grande structure métallique qui servait à monter les voiles d'ombrage sur la place centrale, inutilisée depuis de longues années et devenue dangereuse, a été démontée.

Une fleur pour Seignosse

Riche d'un beau patrimoine naturel, la commune de Seignosse a décidé de candidater pour obtenir sa première fleur sous le label « Villes et villages fleuris ». Une façon de capitaliser sur les importants moyens mis en œuvre depuis plusieurs années, en termes d'aménagements urbains et paysagers ou de gestion des espaces verts.

Un lustre en bleu

Pour la cinquième année consécutive (un lustre !) Seignosse a reçu le **Pavillon Bleu** pour les plages du Penon et des Estagnots. Cette distinction, qui récompense la commune pour sa gestion en matière d'environnement et de tourisme durable, garantit qu'elle dispose d'équipements permettant de minimiser les impacts de la fréquentation touristique sur l'environnement. Un label qui valorise un investissement au long cours dans la préservation de notre patrimoine naturel.

Moustiques-tigres pas dans notre ville !

Le moustique-tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine dont les Landes. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être vecteur de certains virus. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter et tout le monde est concerné : Coupez l'eau aux moustiques !

Retrouvez les bons gestes à adopter sur seignosse.fr

Les jardins PARTAGÉS

La graine est plantée

C'est désormais l'association fraîchement constituée "Graines océanes" qui va s'occuper des futurs jardins partagés proposés par la commune. Deux terrains communaux ont été choisis pour les implanter, à Seignosse océan, près des Estagnots rue des Palombières et côté bourg, près de l'écoquartier.

Les intéressés pour participer à cette aventure sont toujours les bienvenus.

grainesoceanes@gmail.com

Stop aux monte-en-l'air !

Que ce soit pour récupérer un ballon perdu ou pour profiter du point de vue (!) ne montez pas sur les bâtiments publics. C'est dangereux (quel que soit votre âge) et la mairie se chargera de récupérer vos objets perdus si vous en faites la demande. Gardez les pieds sur terre !

70 hectares et l'océan

C'est le nom du nouvel hôtel quatre étoiles de 32 chambres et suites qui accueille ses clients au cœur d'un terrain arboré, surplombant les 70 ha du Golf. Un équipement magnifique, avec le bleu de l'océan en fond de décor, qui renforce l'offre d'hébergement sur la commune.

Changement de pavillon

L'épicerie « Le Corsaire » change de propriétaire et devient un SPAR, entièrement réaménagé et désormais ouvert à l'année. Seuls maîtres à bord, M. et Mme Castagnède vous accueillent à partir de la mi-mai.

Le Tube à un message pour vous

Ami.e.s graffeur.se.s préparez vos bombes ! Dans quelques semaines, nous lancerons un appel aux artistes locaux pour leur proposer un projet artistique à réaliser au Tube durant l'été 2021. Soyez inspirés : musique, océan, live, terrasses, good vibes, créativité, nature, retrouvailles, fête... et soyez prêts à vous lâcher :-)

Toutes les informations sur cette opération artistique seront bientôt dévoilées sur les réseaux sociaux du Tube, restez connectés !

Facebook et Instagram :
@LeTubeLesBourdaines
www.le-tube-bourdaines.com

DERNIÈRE MINUTE

Le tirage au sort de vos référents de quartier s'est déroulé le 7 mai et a été diffusé en direct en présence du maire Pierre Pecastaings, Martine Bacon-Caby, adjointe et deux membres du conseil municipal des jeunes. Retrouvez la liste complète des personnes constituant l'assemblée participative sur **seignosse.fr**.

3 QUESTIONS SUR LA CHARTE

©ALPI

Elle va fixer les préconisations de la commune pour les projets architecturaux et paysagers à venir. Pourquoi, pour qui, comment, on vous dit tout !

Qu'est-ce qu'une charte architecturale, paysagère et environnementale ?

Il s'agit d'un document cadre, identifiant les caractéristiques et enjeux d'un territoire, afin de favoriser son développement et son aménagement tout en respectant son identité. La charte traite de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.
Celle de Seignosse aura pour vocation de mettre à la portée de tous ceux qui entreprennent (élus, acteurs économiques, acteurs associatifs, propriétaires fonciers…), un document de référence qui les guidera dans la façon de concevoir leurs projets en cohérence avec l'identité locale.

Quelles sont les principales étapes d'élaboration de la charte ?

Sa création a été confiée à un groupe d'architectes et de paysagistes, et comporte trois étapes. Tout d'abord, à partir d'un état des lieux réunissant les connaissances existantes et expertises menées sur le territoire, un diagnostic thématique est posé sur le territoire communal. L'étape suivante est la définition des enjeux à venir en matière architecturale, paysagère et environnementale. La dernière étape consiste à définir des préconisations générales, ainsi que des fiches pratiques.

Que contiendra concrètement la charte ?

Elle comprendra un cahier communal qui définira la stratégie de développement urbain du territoire. Elle permettra en outre d'assurer une cohérence d'ensemble des différents projets menés par la municipalité de Seignosse : ceux issus de Seignosse 2030, plutôt localisés sur la station et les étangs, qui seront adaptés pour répondre aux enjeux de transition écologique portés par la nouvelle équipe municipale, et les nouveaux projets concernant le Cœur de Bourg. C'est pourquoi ce cahier communal comportera 3 « zooms », qui permettront de cadrer plus en détail les orientations d'aménagement des principaux sites en projet : le secteur des Bourdaines, le cœur du Penon et le centre bourg.
La charte comprendra également un Cahier Habitant, destiné à accompagner les projets des particuliers, ainsi qu'un « Cahier Projet d'Ensemble », qui s'adressera plus particulièrement aux professionnels de la construction et de l'aménagement.

ÇA M'INTÉRESSE, JE SOUHAITE PARTICIPER !

PARTICIPEZ À SEIGNOSSE

Pour participer à l'élaboration de la charte, vous pouvez tout d'abord aider l'équipe d'architectes-paysagistes à mieux connaître notre territoire et son fonctionnement, en répondant au questionnaire qui sera mis en ligne sur notre plateforme **participez.seignosse.fr**. Vous pourrez également consulter le questionnaire sur le site internet de la commune, ou le retirer en mairie au format papier.
Des ateliers participatifs seront organisés en début d'été, pour vous permettre d'échanger directement avec l'équipe d'architectes-paysagistes. Les dates seront précisées prochainement sur le site internet de la Commune.

DOSSIER

2021
LE SOCLE DU MANDAT

Le budget primitif 2021 est le premier présenté par l'actuelle équipe municipale. Voté le 29 mars, il rassemble les prévisions de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services publics, aux investissements nécessaires à leur développement et aux enjeux d'évolution de la commune. Le maire Pierre Pecastaings vous en présente les grandes lignes.

Ce budget traduit en prévisions comptables les grands axes de notre programme politique ; celui pour lequel vous nous avez accordé votre confiance et dont les premières réalisations se concrétiseront dès cette année. La volonté de proximité avec les Seignossais, l'engagement d'une concertation sur l'aménagement de la station et du centre bourg, la protection de notre cadre de vie à travers une urbanisation raisonnée et solidaire, la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable, la conception de structures adaptées à l'épanouissement de la jeunesse seignossaise et l'affirmation d'une action culturelle constituent les lignes directrices de ce budget.

Ce budget traduit également notre volonté de gérer « en bon père de famille », selon l'expression consacrée, les finances de la commune. L'exercice n'est pas facile et suppose d'interroger chaque poste de dépenses. Car si la commune dispose d'un potentiel de ressources essentiellement lié à la valorisation de son patrimoine, les besoins engendrés par l'attractivité de Seignosse sont conséquents, et l'anticipation de ceux à venir relève également de notre responsabilité. À ce titre, la préparation du budget annuel s'inscrit dans le cadre plus large d'une prospective financière sur le mandat en cours, de façon d'une part à s'assurer de la faisabilité financière du programme et d'autre part à trouver les solutions de réalisation, les sources d'économies et les leviers les plus efficients.

L'élaboration de ce budget a bien sûr été guidée par le contexte actuel, et les incertitudes quant à la reprise de l'activité économique, ses conséquences sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat. Il a ainsi été acté que la fiscalité locale n'évoluerait pas, même si ceux qui examinent attentivement leur avis d'imposition, ne manqueront pas de remarquer que le taux communal de taxe foncière passe de 11.66 % à 28.63 % en 2021. Il s'agit de la simple application de la réforme de la taxe d'habitation décidée par l'État en 2018. En effet, pour compenser les pertes de recettes liées à sa suppression, l'État a décidé de transférer aux communes les recettes jusque-là perçues par les départements au titre de la taxe sur le foncier bâti. Le taux de 28.63 % qui apparaîtra sur vos avis d'imposition correspond donc au cumul du taux départemental 2020 (16.97%) et du taux communal 2020 (11.66 %).

Ainsi, le Budget principal 2021 est équilibré :

En fonctionnement à hauteur de 11 294 652.42 €

En investissement à hauteur de 9 685 093.05 €

FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : ENTRE STABILITÉ ET DYNAMISME

Si certaines recettes, taxe de séjour et droits de mutations, ont connu une évolution à la hausse en 2020, celles tenant aux dotations de l'État, à la fiscalité locale, et aux revenus du domaine sont restées dans l'ensemble relativement stables. D'où la volonté d'établir des prévisions 2021 prudentes en reconduisant des montants constatés en 2020.

LA PROXIMITÉ ET LES SERVICES AU CŒUR DES DÉPENSES DE FONTIONNEMENT

Les deux principales catégories de dépenses de fonctionnement sont les **charges à caractère général** (tous les achats liés au fonctionnement des services : eau, énergies, fournitures et petits matériels, assurances…) et les **charges de personnels**.

L'ambition portée par la municipalité est de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Mais elle souhaite aussi poser le socle d'une organisation des services municipaux et d'une politique de ressources humaines plus cohérentes (renforcement des effectifs d'agents de terrain), permettant de consolider les services proposés à la population seignossaise.

CE RENFORCEMENT DES ÉQUIPES SE TRADUIT PAR :

• dans le domaine de la sécurité :

- **le recrutement d'un agent supplémentaire à temps complet** pour la police municipale, ce qui porte l'effectif de terrain et administratof à 6 agents ; la mise en place d'**une patrouille de surveillance des plages** en amont et en aval du cœur de saison afin de faire face à la fréquentation en hausse sur les ailes de saison et de se conformer aux exigences des pouvoirs de police du maire en matière de sécurité.

• pour les services techniques :

l'**effectif des équipes sera maintenu** (remplacement des départs à la retraite) et très certainement renforcé sur la durée du mandat.

• pour le pôle éducation-enfance-jeunesse :

une meilleure répartition des missions des agents, de façon à améliorer la professionnalisation de chaque corps de métier (personnel affecté au service de restauration et d'entretien des locaux, et personnel d'animation).

• dans le domaine administratif :

une **réorganisation** des horaires de la mairie et l'**ouverture de la permanence du Penon**. Elle concrétise notre souhait d'être plus proche et plus à l'écoute des Seignossais.

UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ACTION CULTURELLE ET ÉVÉNEMENTIELLE

Le mandat s'ouvre sur la volonté de promouvoir une **politique culturelle et événementielle ambitieuse**. Si le contexte sanitaire n'a pas permis jusqu'à présent d'organiser de manifestations culturelles, une programmation a bien été préparée. Celle-ci repose sur un travail collaboratif et partenarial avec les différents acteurs locaux, qu'ils soient associatifs, privés (gestionnaire du Tube - Les bourdaines) ou publics (département des Landes, MACS...). C'est ce travail collectif qui permettra de soutenir ce secteur particulièrement impacté par la crise sanitaire.

LES DÉPENSES NOUVELLES COMPENSÉES

L'enjeu de cette maîtrise des dépenses de fonctionnement résidera dans les économies de gestion à trouver. Pour cela, un effort sera fait sur la **diminution des consommations énergétiques**. La mise en place d'un service d'économe de flux au sein de la MACS va permettre d'identifier les déperditions énergétiques au sein des bâtiments communaux et de financer, grâce à l'engagement de MACS dans la démarche TEPOS (Territoire à Énergies Positives), des équipements ou installations moins consommateurs et donc plus éco-responsables.

Marina, à droite, a rejoint les rangs de la police municipale sur le terrain

Aux services techniques, les agents des espace verts préparent la saison

« Le principe fondamental de la gestion financière publique est de dégager assez de ressources pour financer les dépenses de fonctionnement tout en ménageant une épargne pour faire face aux investissements souhaités, si possible sans avoir recours à l'emprunt. C'est le cas pour le budget 2021 et c'est notre objectif pour toute la durée du mandat. Les excédents budgétaires reportés et cette volonté de dégager une épargne année après année nous permettront de financer les investissements transformationnels nécessaires au bien-être et au bien-vivre des Seignossais, à l'accroissement prévu de la population, et à l'attractivité de notre station balnéaire. »

M. Pierre van den Boogaerde,
conseiller municipal

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) : INDICATEUR CLÉ POUR MESURER LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA COMMUNE.

La CAF brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) dégagée sur le budget communal se situe chaque année autour de 1 500 000 €. Ce montant est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette (390 670 € de capital et 119 543 € d'intérêts en 2021).
Il en résulte ensuite **une capacité d'autofinancement nette qui permet à la commune d'investir dans des opérations d'équipements nécessaires à l'amélioration des services publics et de l'aménagement de son territoire**. Plus cette CAF nette est élevée et moins le recours à l'emprunt est nécessaire. D'ailleurs, en 2021, aucune souscription de nouvel emprunt n'est envisagée.
À noter qu'en 2019, une recette exceptionnelle liée à la vente du terrain du Pley a « gonflé » artificiellement le montant de la CAF nette de la commune. La volonté de la municipalité est de conserver ce surplus sur la durée du mandat tout en menant à bien son programme.

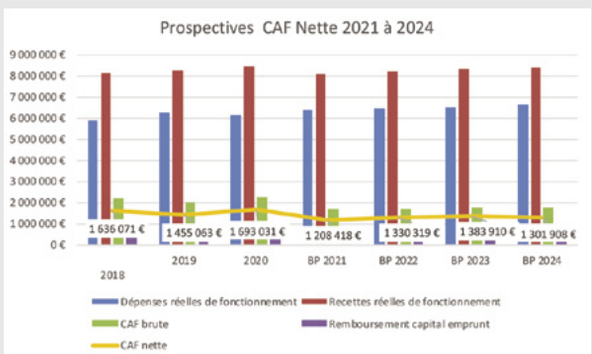

Sur le graphique la recette provenant de la vente du Pley, considérée comme exceptionnelle, a été retirée afin de comparer les années sur une base de recettes et dépenses constantes.

INVESTISSEMENT

DES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ET LA PRÉSERVATION DE SON CADRE DE VIE

La commune de Seignosse connaît une attractivité importante. À ce jour, plusieurs permis de construire de bâtiments collectifs sont en suspens dans l'attente de l'extension de la capacité de la station d'épuration. Cette année sera ainsi consacrée au **dépôt des autorisations environnementales pour la réalisation de ces travaux**. Des études complémentaires seront également diligentées afin de compléter notre **schéma directeur d'assainissement**, et ce en parfaite corrélation avec les objectifs de constructions prochainement actualisées (zone de Lenguilhem et de la Plaine des Sports notamment).

En ce qui concerne l'eau potable, les propositions d'investissement de SUEZ restent quant à elles bien supérieures aux sommes envisagées lors de la signature de la Délégation du Service Public (DSP) et soulignent la faiblesse des investissements réalisés jusqu'alors pour l'approvisionnement du Bourg. Cette situation nécessitera probablement de **revoir les conditions de cette DSP, de manière à pouvoir financer ces travaux**.

Cette suspension de la délivrance des permis de construire (pour les collectifs) permet par ailleurs à la municipalité de se donner le temps de **penser un développement raisonné et solidaire de l'urbanisation**. Une prochaine modification du PLUI viendra en effet limiter les zones urbanisables et poser les principes d'une accession sociale au logement.

De plus une **charte architecturale**, en cours d'élaboration, viendra définir les grands principes d'aménagement et de constructibilité, aussi bien pour le centre bourg que pour le secteur océan. C'est en lien avec cette charte que viendront se décliner le Plan Plage des Bourdaines et l'aménagement du cœur du Penon. Autant d'études lancées pour lesquelles la population sera très prochainement concertée (voir page 8).

EN COMPLÉMENT DE CES ÉTUDES, DES RÉALISATIONS CONCRÈTES ONT ÉTÉ INSCRITES AU BUDGET DÈS CETTE ANNÉE :

- Aménagement de l'entrée de bourg, de l'accès à la Réserve Naturelle et la Plaine des Sports

- Réalisation de différents travaux de voirie et d'évacuation des eaux pluviales

- Démolition et étude du futur centre de loisirs sur le site de la FALEP

- Lancement du projet d'extension de l'école des 2 Étangs

- Réfection de la toiture de l'église

- Extension et reprise de concessions au cimetière

- Réhabilitation des anciens « Bains Douches » en espace de co-working

- Aménagements de jardins partagés

- Achat de véhicules pour les services

Enfin une **enveloppe de 30 000 € a été votée au titre du budget participatif**. Répondant à des critères définis (satisfaire au motif d'intérêt général, entrer dans les champs de compétences municipaux, ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement, hors entretien et maintenance, entrer dans une liste prédéfinie de thématiques…), les projets proposés par les Seignossais seront examinés par les services, et soumis au vote de la population.

Le budget 2021 a été voté lors du conseil municipal du 29 mars. Toutes les données sont publiques et consultables sur seignosse.fr.

ENTREPRENDRE À SEIGNOSSE

Instant canin – salon de toilettage

Bâtiment Le Pouy, 1798 avenue Charles de Gaulle
05 58 98 31 99 instant-canin.com
instant canin instantcanin

Toilettage câlin !

Son salon de toilettage a ouvert ses portes début avril au bâtiment du Pouy, en plein cœur de bourg. Stacey y bichonne chiens et chats de toutes tailles. On y trouve de nombreux accessoires originaux, de la peluche aux gourmandises naturelles et made in France, en passant par la cosmétique ou les laisses dernier cri. Il y en a pour tous les budgets. La pétillante Stacey gère son salon en véritable femme d'affaire qui sait ce qu'elle veut. *« J'ai toujours aimé les animaux et c'était un rêve de pouvoir travailler avec eux. Il m'a fallu un petit temps pour le concrétiser, je suis ravie d'ouvrir enfin mon propre salon. Cela fait plus de 2 ans que je prépare ce projet car j'aime que tout soit carré : études de marché, concurrence, partenariats, recherche de local… À la suite de mes études, j'ai travaillé près de 6 ans dans les banques et assurances, pour finalement prendre un virage à 180° et faire ce que je souhaitais. À côté de mon travail, j'ai toujours été très engagée pour la protection des animaux. Depuis longtemps, je suis bénévole dans l'association « Les oubliés du monde », qui accueille et propose à l'adoption des animaux abandonnés ou errants. En Janvier 2021, j'ai obtenu la certification nécessaire à mon travail et, grâce aux locaux répondant à mes critères que la mairie m'a proposés, j'ai pu m'installer à Seignosse. Aujourd'hui l'univers animalier a évolué, certains chiens sont de vraies petites stars qui ont leur propre Instagram. Je me devais de proposer un salon 3.0, avec des produits originaux et des partenaires intéressants, pour pouvoir répondre aux attentes des clients. »*

Les vélos de Pilou

Bâtiment du Pouy, 1798 avenue Charles de Gaulle
info@lesvelos-depilou.fr lesvelos-depilou.fr
les vélos de pilou lesvelosdepilou

Les sujets de la petite reine

Originaire d'Hossegor, passionné de rugby, surf, ski et vélo, Pierre Adoue a partagé son temps entre la côte et les Pyrénées, notamment à Saint-Lary où il a repris depuis 15 ans l'affaire familiale de location de ski. C'est donc en professionnel de la gestion de location et après avoir entrepris une formation spécialisée qu'il décide d'ouvrir un magasin de location, vente et réparation de cycles. *« J'avais envie d'ouvrir une affaire près de chez moi et à l'année. Les locaux du bâtiment du Pouy, proposés par la mairie, m'ont permis de concrétiser ce projet. Il y a de très nombreuses pistes cyclables à Seignosse, et les habitants utilisent de plus en plus le vélo en mode de déplacement doux. À ceux-là se rajoutent les touristes qui, pour quelques jours, ont besoin de pouvoir louer du matériel, de le faire réparer ou simplement de s'équiper en matériel neuf. Nous proposons toutes les sortes de vélos et de matériels pour toute la famille : remorques, sièges bébés, vélo enfants, cruiser, VTT, vélos électriques… l'offre est très complète. Pour la location nous avons donné la possibilité de réserver et d'être livré directement sur le lieu de ses vacances, en passant par notre site internet. Cela simplifie les démarches et la livraison est très appréciée. Avec ma compagne Jennifer nous souhaitons donner un côté familial à notre magasin. Nous voulons créer un véritable commerce de proximité dans lequel les clients auront plaisir à se retrouver, par exemple pour discuter le temps d'une réparation. Un mécano va arriver prochainement venir renforcer notre équipe. Nous serons prêts, pied sur la pédale, pour attaquer la saison estivale. »*

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Vous souhaitez participer et paraître dans cette rubrique ? Faites-vous connaître par mail à *lanouvelle@seignosse.fr*

L'ACTION SOCIALE AU CŒUR DE LA COMMUNE

À Seignosse, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) œuvre au quotidien pour favoriser l'insertion, lutter contre l'isolement et soutenir les personnes en difficulté.

Le CCAS coordonne toutes les actions sociales mises en place par la commune et s'occupe de la gestion de l'EHPAD L'alaoude. Des permanences sont mises en place en lien avec les associations à caractère social sur prise de rendez-vous. Marie-Claude Cazeneuve, agent du service, reçoit le public et met en œuvre la politique sociale de l'équipe municipale portée par l'adjointe au maire Carine Quinot.

La qualité du premier accueil social de proximité, effectué par l'agent municipal, est primordiale. Face à la multiplicité des acteurs, et à l'accroissement de la demande sociale, il apparaît nécessaire d'offrir un accueil centralisé de qualité et de mieux coordonner et structurer les réponses apportées aux habitants. Le premier accueil permet de poser un état des lieux de la situation avec la personne, de la renseigner sur ses droits, et de s'assurer de l'ouverture de ceux-ci, de la conseiller, et de la guider sur les démarches à entreprendre ou les personnes à rencontrer. Celui-ci se fait dans la plus grande discrétion.

Les **aides mises en place par la commune** (logement temporaire, bois de chauffage…), le portage de repas à domicile, les aides sociales ponctuelles alimentaires ou énergétiques, sont gérées par le CCAS. En fonction de critères sociaux précis et après examen de la situation sociale avec madame Cazeneuve et selon le rapport social de l'assistante sociale, les administrés sont accompagnés dans leurs démarches.

Le CCAS participe également à l'**instruction des demandes d'aides sociales** et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision en la matière. Il est le lien avec le Conseil départemental des Landes pour tous ces dossiers (plus de renseignements sur le site internet seignosse.fr).

Un rôle important et parfois méconnu du CCAS est d'identifier les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont fragiles et isolées et qu'elles vivent à leur domicile. Pour faciliter leur recensement, la commune met à la disposition de ses administrés **un registre nominatif**, dans le cadre du plan de sauvegarde pour des risques exceptionnels (canicule ou crise sanitaire), sur lequel elles peuvent s'inscrire. Lors d'un déclenchement du plan d'alerte par la Préfecture, le CCAS entretient un contact périodique avec les personnes recensées, afin de s'assurer de leur sécurité et de leur bien-être.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) et si vous le souhaitez, vous pouvez le faire ou le faire faire par votre représentant légal ou un tiers de votre choix (famille, voisin, ami, service à domicile, etc) en contactant le CCAS.

Anissa Amechmech
Nouvelle directrice de l'Ehpad l'Alaoude

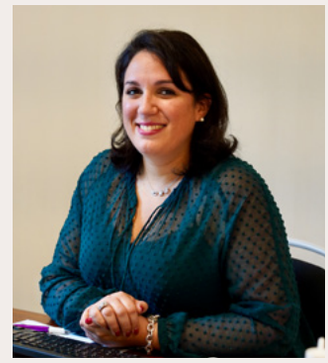

Une dimension familiale

J'ai pris la direction de l'établissement L'Alaoude il y a peu, je suis donc toujours en phase d'observation et de prise de repères. Pour ce faire , je vais finaliser de recevoir d'ici peu en entretien individuel tous les agents . Je rencontre aussi quotidiennement les résidents ainsi que leurs familles et proches. Et ceci afin de lier connaissance avec les différents acteurs de la résidence. J'ai été très bien accueillie notamment par les équipes de la mairie et du CCAS, élus comme agents. Une des premières choses que j'ai remarquée en arrivant est l'ambiance générale du lieu : un véritable "cocon", un foyer apaisant. Il y a une dimension familiale, mais pas familière, l'équipe est bienveillante, les locaux sont à dimension humaine et il y a une sorte « d'esprit landais » qui se ressent et que j'apprécie. Après mes études à la faculté de droit à Pau, j'ai travaillé dans des établissements de statut privé comme public, à Bordeaux puis Biarritz. Je suis ravie de cette nouvelle aventure professionnelle à Seignosse. Il me semble important de souligner le travail remarquable des équipes durant cette période de crise sanitaire sans précédent, car à ce jour aucun cas n'est à déplorer. Je sais qu'il s'agit pour tous d'un effort éprouvant et remercie toutes les personnes extérieures qui nous aident à lutter contre ce virus. Je me tiens à la disposition de toutes et tous.

CCAS de Seignosse
05 58 49 89 83
ccas@seignosse.fr

DEUX NOUVEAUX SERVICES EN 2021

Besoin d'écoute, de soutien psychologique ? Ou d'aide pour vos documents administratifs ? Le CCAS propose des aides spécifiques, assurées par des spécialistes.

> Permanence de psychologue

- Rompre l'isolement
- Être écouté et accompagné
- Un temps pour se poser
- Retrouver de la sérénité pour avancer

Une permanence sera assurée à partir du mois de mai par **une psychologue clinicienne, psychothérapeute diplômée et formatrice au sein des hôpitaux de la Région**. Les modalités de la permanence seront adaptées au contexte sanitaire. Avec des possibilités de groupe de partage respectant les mêmes consignes (5 maximum).

> Permanence d'Ecrivain Public

- Décrypter les formulaires administratifs complexes
- Aider à la rédaction et au suivi des dossiers
- Faciliter les démarches
- Proposer un accompagnement à la rédaction : CV, lettre de motivation, courriers

La permanence mensuelle sera assurée à partir du **7 juin de 15h à 18h** par **des experts dont une journaliste, rédactrice diplômée en droit et juridique, et des communicants experts.**

Modalités des permanences

La Prise de RDV se fait uniquement via le CCAS
La séance individuelle est prise en charge par le CCAS sur présentation d'un justificatif de domicile. Le rendez-vous est assuré en Mairie. La confidentialité est assurée (permanences conventionnées). Le service rendu sera évalué et communiqué via le CCAS.

UNE COMPLÉMENTAIRE POUR TOUS

Le projet de conventionner une **mutuelle communale**, porté par l'équipe municipale, a été voté en conseil municipal le 29 Mars 2021.

Dans le cadre de sa **politique sociale** visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune de Seignosse propose un dispositif de **contrat collectif** complémentaire, à caractère facultatif.

Il s'adresse à tou(te)s les administré(e)s n'entrant pas dans le cadre des obligations légales de l'employeur, et aux personnes exerçant leur activité sur la commune de Seignosse.

Il est encadré par une convention de partenariat associative avec SOLIMUT, association représentée par la mutuelle MUTAMI. Celle-ci est une structure à but non lucratif, sans actionnaire, régie par le code de la mutualité française*

CONSEIL ET CONFIDENTIALITÉ

Dès juin 2021, si vous souhaitez bénéficier de cet accompagnement, une permanence mensuelle sera assurée via le CCAS par une référente mutualiste afin de vous proposer un accueil confidentiel (réglementation RGPD), des conseils, des informations précises, des choix éclairés selon vos besoins et vos attentes.

Ce dispositif sera encadré par des indicateurs de « service rendu », communiqués annuellement.

Le partenaire sera également engagé dans nos actions de promotion reliées au programme Seignosse Santé, en synergie avec les acteurs de santé du territoire.
Une étape importante dans le projet municipal de favoriser l'accès aux soins pour tous par des prestations adaptées et des partenariats à forte valeur ajoutée.

Notre ambition est de pouvoir favoriser l'accès aux soins par des prestations adaptées et des partenariats à valeur-ajoutée.

mutami
Une vraie mutuelle santé solidaire

Mutami, mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 776 950 677 dont le siège social est situé au 70 Boulevard Matabiau - BP 7051 - 31069 Toulouse Cedex 7. Mutuelle soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Mutami est adhérente au groupe SOLIMUT Mutuelles de France, Union de groupe mutualiste, organisme régie par le Code de la Mutualité, immatriculé au répertoire SIREN sous le n° 831 256 532.

L'ACTU DU CMJ

LE CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS LANCÉ

Vous habitez Seignosse ? Le CMJ organise un concours d'épouvantails le **samedi 26 juin** à 11h sous la halle couverte. Tous les épouvantails présents au concours seront destinés aux futurs jardins partagés. Ils devront obligatoirement être faits d'**objets de récupération** et assez solides pour pouvoir résister au vent. Vous devrez leur donner un nom en plus de les rendre beaux.

Les 3 premiers épouvantails sélectionnés par le jury recevront les lots suivants :
• Un week-end pour 2 en pension complète à la bergerie Legordia Borda à Itxassou
• Un repas pour 2 à la Villa de l'Etang Blanc
• Un bon de 10€ chez les commerçants seignossais suivants : Fromages et Horizons, Boucherie du Centre, Casa Morgon, Vival, La Séquère

Si le contexte sanitaire le permet, en attendant la délibération du jury, vous pourrez échanger autour d'une collation. Concours libre et sans réservation, on vous attend nombreux !

CMJ | CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Textes fournis par le CMJ

LES ASSO

ACCA

Depuis 2002, l'ACCA de Seignosse organise en avril sa traditionnelle matinée de nettoyage des plus de 100 entrées de chemin de forêt communales ou privées. Notre but est dans un premier temps de dépolluer et dans un second temps d'éviter tout départ de feu en période de chaleur qui pourrait résulter de dépôts antérieurs de verres, de plastiques... comme nous l'avons malheureusement connu l'été dernier.
Cette année encore, plusieurs centaines de kilos de détritus ont été ramassés, triés et apportés en déchetterie ou centres de tri... Nombreux plastiques, nombreuses bouteilles de soda ou d'alcool, nombreuses bouteilles en verres, canettes de boissons énergisantes, barquettes plastiques de pique-nique, gravats de chantiers (carrelages, ciments, pots de peinture, ferrailles)... et toujours quelques détritus exotiques comme portes de placard, pneumatiques, draps, palettes, enceintes stéréo...
À ces détritus malheureusement classiques s'ajoutent depuis quelques temps de nombreux dépôts de végétaux secs issus de taille de haie qui peuvent représenter un très grand danger en cas de départ d'incendie car ils peuvent constituer de réels catalyseurs. Nous ne recensons plus bien sûr les centaines de mégots de cigarettes toujours aussi présents.
Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, l'ACCA n'a pas souhaité communiquer auprès des associations seignossaises ou habitants de Seignosse afin de ne pas dépasser le nombre maximal de bénévoles fixé. Le temps n'était pas de la partie mais notre action aura permis au poumon vert de Seignosse d'être un peu plus vert. Sachons le préserver, il est aussi beau qu'il est fragile.
Merci aux chasseurs et chasseuses de Seignosse d'avoir bravé cette pluie pour le bien-être de tous.

Maison de la chasse, chemin du Lanot
07 77 77 96 72

BABY'S UP

L'association d'assistantes maternelles agréées Baby's Up a commencé ses ateliers d'éveil corporel. Avec le contexte sanitaire actuel, les ateliers ne peuvent se dérouler au dojo ; les bébés se retrouvent alors à la plage pour développer la coordination et la motricité fine.

ÉCOLES DE DANSES

Bulle de bonheur en cette période compliquée, quelques élèves des écoles de danse de Seignosse (Danse Jazz Seignosse et Danse en corps) ont pu se produire à l'EHPAD l'Alaoude devant des résidents conquis. Ces graines d'artistes qui se préparent pour participer à des concours de danse de niveau régional ont pris beaucoup de plaisir à se produire devant un public ravi.
Les deux écoles préparent par ailleurs leur reprise en extérieur puis en studio, afin de proposer fin juin une représentation en plein air qui saura ravir petits et grands après cette année des plus tumultueuses.

emeline@dansejazzseignosse.fr
danse.en.corps.40@gmail.com

NOS COULEURS

Ce lundi 17 mai est la journée internationale de lutte contre les LGBTphobies. Cet événement célébré dans plus de 60 pays commémore la décision prise le 17 mai 1990 par l'Organisation Mondiale de Santé de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. Depuis, cette date permet d'attirer l'attention sur les violences et les discriminations que continuent à subir à travers le monde les personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres, Intersexuées et toutes les autres personnes ayant des identités ou des expressions de genre différentes. Dans les Landes, victimes ou témoins d'actes LGBTphobes peuvent faire appel à l'association **Nos Couleurs** au **07 85 30 64 15** pour bénéficier d'écoute et d'accompagnement ou pour développer la prévention.

ACS

L'ASSOCIATION CULTURELLE organise du 18 juillet au 22 août le 39ème Salon de PEINTURE et SCULPTURE où 45 artistes, venus de toute la France, présenteront leurs oeuvres. Durant l'expo, un stage d'aquarelle est organisé du 23 au 25 juillet et sera animé par Pierre VALAINCOURT, aquarelliste professionnel.

Pour tout renseignement 06 07 15 28 23

SOURCE DE NOS RESSOURCES

Avec les beaux jours, l'Association Source de nos Ressources propose jusqu'à fin juin ses cours de yoga en exterieur sur la pelouse, au calme. Une occasion de se retrouver pour pratiquer et méditer dans la nature.

Pour les cours de tango Argentin, il faudra attendre septembre pour retrouver nos cours de débutants sur le beau plancher de la salle de danse du Pouy. Nous vous attendons nombreux sur le tapis de yoga ou avec les chaussures de danse, une occasion de se ressourcer après cette période difficile.

06 33 95 48 12 **ass.ressources@neuf.fr**

CYCLO CLUB DE SEIGNOSSE

Modification des horaires des sorties « RANDONNÉE » (2 groupes), vélo de route, programmées les mercredis et les dimanches : de début mai à fin août, les départs ont lieu à 8h.

Sorties du groupe « BALADE », en principe un après-midi par semaine.

Les sorties « VTT » sont programmées le mercredi et le dimanche.

Autres sorties : en fonction des disponibilités des membres du club.

Rendez-vous départs : devant le hall des sports Maurice Ravailhe.

Informations : 06 83 87 21 64 **06 83 92 16 65**

AMICALE DE L'ALAOUDE

Il est une résidence à Seignosse où vivent d'irréductibles retraités ! Ces Seignossais sont si bien soignés, aidés, accompagnés, motivés à poursuivre leur chemin de vie que ce mois-ci, la résidence a fêté, en grande pompe, le 100e printemps d'un de ses résidents... ce qui porte le nombre de centenaires vivant à l'Alaoude à 7, incroyable mais vrai ! Cet après-midi exceptionnel a débuté par la projection d'un film (réalisé par les animatrices avec le concours des enfants de monsieur Frene) retraçant la vie bien remplie du centenaire, qui a entre autre parcouru le monde, de par son métier mais aussi par passion. Les festivités se sont poursuivies par un goûter musical lors duquel M.Frene fut entouré de 3 de ses enfants, de ses amis résidents de l'Alaoude, de membres du personnel mais également de M. Pecastaing, maire de Seignosse, de Mme Quinot son adjointe et de Mme Richard DGS. Que du bonheur ! La fête organisée restera à coup sûr longtemps dans les mémoires des irréductibles habitants de l'Alaoude !

HOP TEAM EAST

Hope Team East, association qui accompagne par le sport des personnes atteintes de maladies chroniques, organise le samedi 3 juillet le **Défi Day**. Cet événement unique et solidaire permettra de financer une future action de l'association au profit des enfants malades. Le Défi Day se déroule à partir de 14h à la plage du Penon. Ce lieu verra le départ de 3 défis sportifs : VTT, marche ou course à pied, et défi libre. Un village d'animations pour petits et grands sur la plage du Penon sera également mis en place le jour J.

Tarif : 10€
Samedi 3 juillet dès 14h à la plage du Penon
Inscription : defiday.fr

Textes fournis par les associations

Vous souhaitez participer et paraître dans cette rubrique ? Faites-vous connaître par mail à *lanouvelle@seignosse.fr*

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

HISTOIRE

Le saviez-vous ?

Honneur à qui te plaît

La mayade est une coutume qui se perd dans la nuit des temps. Héritière d'un lointain culte de l'arbre, elle s'est enrichie de traditions religieuses et républicaines.

Au XIII[e] siècle déjà, les paysans plantaient l'arbre de mai devant la maison de leur seigneur. Au fil des siècles, des époques, des coutumes locales, l'arbre de mai a changé de forme. Avec l'apport des traditions liées aux arbres de la Liberté durant la Révolution et au XIX[e] siècle, cette coutume a abouti à rendre hommage à tous ceux qu'une communauté souhaite honorer avec modestie.

Dans les Landes, la mayade honore, outre les élus et les jeunes époux, tous les rites de passage : anniversaires, retraites, naissances, installation d'un nouvel arrivant. Cette tradition est organisée par la classe, autrefois appelés conscrits, qui sont désormais remplacés aujourd'hui par les jeunes filles et garçons de 18 ans. Dans la nuit du 30 avril au 1[er] mai, les mayais aidés par les plus jeunes, les sous-mayais (17 ans) et les sur-mayais (19 ans) dressent le frêle pin, que l'on appelle le mai, chez ceux que l'on veut distinguer.

Le mai est d'abord une œuvre unique, richement décorée. Fleurs et guirlandes de papier crépon s'entremêlent sous les 3 couronnes installées en haut du tronc, symboles de la devise républicaine. Sans oublier la pancarte "Honneur à" sans qui le mai n'aurait pas de sens. Il ne reste plus qu'aux récipiendaires à célébrer cet événement en partageant un moment convivial, renforçant ainsi les liens sociaux.

Dans notre département, les mayades de Clermont, Donzacq, Narrosse, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Saubion sont inscrites à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France.

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Une anecdote sur Seignosse ?
Pour participer et contribuer à cette rubrique ?
Faites-vous connaître par mail à
lanouvelle@seignosse.fr

EXPRESSIONS POLITIQUES

ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Cher(e)s Seignossais(e)s,

Alors que le contexte sanitaire semble se détendre, nous tenions à vous faire part de notre complet engagement à vos côtés. Au cours des derniers mois, nous avons ainsi considérablement renforcé l'action de notre CCAS afin de venir en aide à ceux qui en ressentent le besoin : mise en place d'une navette de transports jusqu'au centre de vaccination de Capbreton, organisation de permanences pour la mutuelle communale et pour du soutien psychologique. Nous avons également lancer un programme sommeil. Grâce à l'ensemble de ces outils, nous espérons pouvoir demain répondre aux problématiques sociales et de santé qui vous concernent en étant une collectivité toujours plus proche de ses administrés et concitoyens.

En lisant cette nouvelle, vous avez également pu découvrir les premiers éléments de la Charte Architecturale, Environnementale et Paysagère. Si celle-ci représente le socle de notre engagement en matière d'aménagement du territoire, elle sera bien évidemment prochainement complétée par une modification de notre PLUi qui, nous l'espérons, pourra entrer en vigueur dès l'année prochaine. Ainsi, ces deux éléments nous permettront d'avoir une vision cohérente de notre territoire et de lancer les grands projets de notre mandature que sont le Plan Plage des Bourdaines et les opérations Cœur de Penon et Cœur de Bourg.

Vous êtes nombreux à nous questionner sur l'avancée de ces projets. Rassurez-vous, ceux-ci sont à l'étude et seront conçus avec vous et pour vous. Cette concertation sera notamment assurée via l'Assemblée de la Vie Participative pour laquelle vous avez été nombreux à candidater. Les référents de Quartier qui la composent pourront ainsi être réunis d'ici la fin du mois de mai et commencer à travailler sur l'ensemble de ces thématiques. Ils auront aussi à déterminer les projets retenus dans le cadre du Budget Participatif pour lequel 4 propositions sont d'ores et déjà déposées. Vous pouvez vous aussi proposer un projet jusqu'à la fin du mois de juin.

Pierre Pecastaings, Carine Quinot, Thomas Chardin, Martine Caby, Marc Jolly, Valérie Castaing-Tonneau, Franck Lambert, Alexandre D'Incau, Marie-Christine Graziani, Brigitte Glize, Arnaud Feito, Bernadette Maylie, Éric Lecerf, Quitterie Hildelbert, Rémy Muller, Léa Granger, Thierry Durou, Juliane Villacampa, Pierre van den Boogaerde, Maud Ribera, Frédéric Darrats.

ÉLUS DE L'OPPOSITION

La promesse de campagne de Pierre Pécastaing et son équipe concernant une baisse de 30 % des surfaces foncières est impossible au regard de la loi et du code de l'urbanisme ; notamment parce que le PLUI actuel ne permet que des modifications n'ayant pas pour objet de "diminuer ses possibilités de construire". Il faudra donc attendre 2030 avant de pouvoir baisser ce taux. Malgré cela, il faut garder en mémoire que cette politique de réduction entraînera à terme l'exode des jeunes seignossais au profit de résidences secondaires et des classes d'âge élevées ! Une question se pose alors : "Que comptez-vous faire pour stabiliser le prix du foncier sur Seignosse ? Qu'allez-vous faire pour que les jeunes seignossais n'en sortent pas appauvrit et soient obligé de s'éloigner plus dans les terres au profit des agents immobiliers ? Autre sujet important : Le budget 2021 qui a été voté lors du conseil municipal du 29 mars dernier. Celui-ci en ressort une disponibilité de plus de 8 millions d'euros ! Cette trésorerie permet de proposer de beaux projets aux habitants. Ceux-ci seront surpris d'apprendre qu'une première partie des investissements sera consacré à.... la démolition d'une belle école à peine amortie ! Reste à savoir s'ils seront entendus et surtout s'il y aura la même ouverture d'esprit concernant le budget participatif qui s'ouvre lui à une large consultation référendaire ! Enfin, concernant la vaccination à Seignosse, nous retiendrons que sa gestion n'a pas été aussi efficace que dans d'autres communes où des personnes en situation de comorbidité ont été prévenus en priorité lorsque des doses supplémentaires étaient disponibles...

Lionel Camblanne, Adeline Moindrot, Christophe Raillard, Marie-Astrid Allaire, Alain Buisson, Sylvie Caillaux.

AGENDA Seignosse

LES MARCHÉS

SEIGNOSSE BOURG
Marché traditionnel
Tous les mercredis matin

SEIGNOSSE OCÉAN
Marché saisonnier
Tous les dimanches matin
jusqu'au 2e dimanche de juin.
Mardis, jeudis et dimanches
en période estivale.

MAI

LUNDI 17 MAI
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

SAMEDI 22 MAI
SESSION CULTURELLE #05
Hip Hop(s) or not... ?
de la Compagnie Daruma,
spectacle de théâtre
et de danse, tout public.
Le tube - Les bourdaines - 18h30

SAMEDI 29 MAI
SEIGNOCÉANE
Nettoyage de plage ou dune
plage du Penon
avec l'ONF - 10h à 12h

JUIN

SAMEDI 12 JUIN
JANE BIRKIN
Le Tube - Les bourdaines - Concert

VENDREDI 18 JUIN
COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN
Monument aux morts - 12h

SESSION CULTURELLE #06
Sauvages
de la Compagnie La cabale,
théâtre d'improvisation
Parc du stade Gilles Hiriart
20h - tout public

SAMEDI 19 JUIN
SWIMRUN
Évènement sportif sur Hossegor, Capbreton et Seignosse

DIMANCHE 20 JUIN
ÉLECTIONS - 1ER TOUR
Régionales et départementales
Bureaux de vote 8h à 18h.

LUNDI 21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE
Parc du stade Gilles Hiriart - 18h

VENDREDI 25 JUIN
LOUCAU
LES GUINGUETTES ÉPHÉMÈRES
Le Tube - Les bourdaines
jusqu'au mercredi 30 juin

SAMEDI 26 JUIN
CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS TOUT EN RÉCUP'
Halle couverte - 11h
par le CMJ

DIMANCHE 27 JUIN
ÉLECTIONS - 2ND TOUR
Régionales et départementales
Bureaux de vote 8h à 18h.

JUILLET

SAMEDI 3 JUILLET
DÉFI DAY
3 défis sportifs : VTT, marche ou course à pied, et défi libre.
Village d'animations
Plage du Penon - 14h

DIMANCHE 4 JUILLET
TOMOROW LANDES
Le Tube - Les bourdaines

TOP À LA VACHETTE
Arènes - 21h30

LUNDI 5 JUILLET
LA MAGIE DE CHARLES
Place Castille - 21h

MARDI 6 JUILLET
MARDI DJ
Podium forum - 21h

MERCREDI 7 JUILLET
TOP À LA VACHETTE
Arènes - 21h30

JEUDI 8 JUILLET
RIP CURL GROMSEARCH
jusqu'au 12 juillet

REPRIS DE JUSTESSE
Live Seignosse
Le Tube - Les bourdaines
Concert - 19h

VENDREDI 9 JUILLET
TOURNOIS DE TENNIS
Plaine des sports jusqu'au 23 juillet

APRÈS-MIDI LOISIRS
Mur d'escalade et jeux gonflables
Zone de loisirs des Bourdaines - 14h

YOGA SUR LA PLAGE
Plage du Penon - 18h

LITTLE SUNSET
Le Tube - Les bourdaines

DÉAMBULATION - Penon 21h

SAMEDI 10 JUILLET
MARCHÉ NOCTURE
Penon 19h

LITTLE SUNSET
Le Tube - Les bourdaines

DIMANCHE 11 JUILLET
TOP À LA VACHETTE
Arènes - 21h30

LUNDI 12 JUILLET
PAULO MAGIE
Place Castille - 21h

MARDI 13 JUILLET
MARDI DJ
Podium forum - 21h

MERCREDI 14 JUILLET
DISTRIBUTION du pain et du vin
Halle couverte - 10h

MERCREDI 14 JUILLET
CINÉMA EN PLEIN AIR
"Let's dance"
Parc Gilles Hiriart - 22h

Les événements maintenus respectent les mesures sanitaires en vigueur. Merci de vous munir de vos masques.
La programmation est susceptible d'être modifiée. Suivez l'actualité des événements sur le site internet **seignosse.fr** ou la page **facebook @villedeseignosse.**